

FAUNE "ZPS"

Plus de 200 espèces d'oiseaux

Située à la frontière franco-belge, la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "La Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" est étendue sur 33 communes classées Parc naturel régional et 2 communes non classées. Les experts européens la justifient par la présence de 17 espèces d'oiseaux nicheurs protégés en Europe, mais ce sont plus de 200 espèces d'oiseaux qui y sont observées. Les inventaires ornithologiques, en cours, vont nous permettre d'en savoir davantage encore !

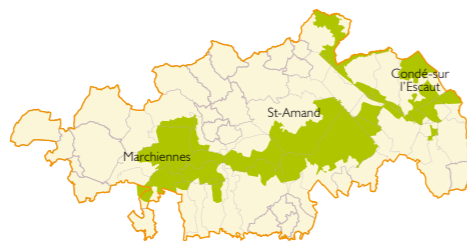
"La Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" regorge de milieux humides. Tourbières, marais, étangs, forêts, prairies et étangs d'effondrement minier sont des milieux riches d'une faune et d'une flore reconnues d'intérêt écologique et patrimonial par les scientifiques sur les plans européen, national et régional. Le site a été identifié en 1992 comme zone humide d'intérêt national menacée. La zone est en effet soumise à de multiples pressions humaines : développement de l'urbanisation et des zones d'activités, creusement d'étangs, recalibrage de canaux et dépôts de boues de curage sur certains terrains, drainage agricole, aménagements hydrauliques.

La désignation de la ZPS est justifiée par la présence de 17 espèces : Alouette lulu, Bihoreau gris, Blongios nain, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Butor étoilé, Engoule-

vent d'Europe, Faucon pèlerin, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe, Mouette mélanocéphale, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Sterne pierregarin.

Les inventaires en cours de réalisation concernent également 12 autres espèces potentiellement nicheuses sur la ZPS : Aigrette garzette, Avocette élégante, Balbuzard pêcheur, Busard saint Martin, Cigogne blanche, Cigogne noire, Cygne de Bewick, Echasse blanche, Grand Duc d'Europe, Grande aigrette, Pluvier doré, ainsi qu'une espèce n'appartenant pas à l'annexe I de la directive "Oiseaux", la Pie-grièche grise.

Pour plus d'informations sur la ZPS, consultez le Formulaire Standard des Données (FSD) : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR3112005>



Parc naturel régional Scarpe-Escaut
ZPS



ACTU "ZSC"

Les documents d'objectifs des 3 Zones spéciales de conservation (ZSC) situées en Scarpe-Escaut ont été finalisés en 2005. Ils sont maintenant mis en œuvre grâce à des contrats, appelés Contrat Natura 2000, passés avec les propriétaires des sites. La Grande tourbière de Marchiennes par exemple, propriété privée, fait l'objet d'un contrat Natura 2000.

La grande tourbière de Marchiennes est considérée comme un des joyaux des zones humides locales. Ses 70 hectares présentent un intérêt faunistique et floristique particulièrement élevé. On y retrouve en effet 7 habitats d'intérêt européen : herbiers flottants à utriculaires, végétations de bas marais alcalins, mégaphorbiaies, fragments de forêt alluviale à Aulne glutineux et Frêne commun. Côté faune, la tourbière se distingue par la présence du Vertigo de Desmoulins et du Triton crêté, soit un escargot et un amphibien, tous deux protégés en Europe par la Directive Habitat. Si la Gorgebleue à miroir et le Busard des

roseaux sont des utilisateurs réguliers de ce site, l'espèce la plus remarquable est sans conteste la Grenouille des champs (photo ci-contre). Présente en France sur de rares sites, elle a été découverte localement en 1999 et fait désormais l'objet de suivis réguliers.

Parce que le saule et l'aulne colonisent progressivement le site et étouffent la roselière, des travaux de restauration et de gestion s'imposent régulièrement. Un contrat Natura 2000 a donc été signé en 2009 entre le propriétaire de la tourbière et l'Etat afin de programmer, sur 5 ans, les travaux à réaliser.



Parc naturel régional Scarpe-Escaut
ZSC



ZOOM "ZSC"

D'une taille inférieure à 3 mm, le Vertigo des Moulins est un mollusque gastéropode assez discret. Ce petit escargot vit en été sur les feuilles ou les tiges de plantes de marais. Bien que son alimentation soit mal connue, on suppose qu'il s'y nourrit en broutant les microchampignons, algues ou bactéries présents sur les végétaux. A la fin de l'automne, le vertigo regagne le sol pour y passer l'hiver et consommer les micro-organismes présents sur la litière.

L'espèce affectionne les milieux humides et se retrouve sur les berges des cours d'eau, les ripisylves, les prairies humides ou les roselières.

Enjeu : Les menaces pesant sur Vertigo moulinsiana sont extrêmement mal connues. On peut toutefois évoquer la disparition de son habitat, notamment liée aux pollutions, aux drainages, à l'artificialisation des cours d'eau, et aux remblais et autres formes de destruction ou fragmentation de zones humides. L'espèce est considérée en déclin dans la plus grande partie de son aire de répartition.

VERTIGO DES MOULINS
(Vertigo Moulinsiana)



L'utriculaire commune est l'une des deux plantes carnivores présentes en plaine de la Scarpe. Vivant immergée dans des eaux de bonne qualité, elle mesure entre 15 et 35 cm de haut et se nourrit de petits insectes et crustacés.

L'espèce présente en effet des utricules qui fonctionnent comme de petits pièges à sucçon. Fermée par un clapet entouré de longs poils sensitifs, l'outre se remplit d'eau brusquement lorsqu'une proie s'approche. La proie est aspirée puis digérée par sécrétion d'enzymes.

L'utriculaire commune marque sa présence par l'apparition d'une tige fleurie de couleur jaune dans le courant des mois de juin à août.

Enjeu : Assez rare sur le territoire, l'espèce et son habitat sont très sensibles aux pollutions organiques et de manière plus générale à la dégradation de la qualité des eaux.

UTRICULAIRE COMMUNE
(Utricularia vulgaris)



INTERVIEW

Chasseurs et propriétaires de la Grande Tourbière de Marchiennes, Bernard, Jacques et Marc Timmerman n'ont pas attendu les contrats Natura 2000 pour gérer durablement leur propriété. Avec les techniciens du Parc naturel régional, ils ont déjà mené la restauration de saules têtards et la construction d'un ouvrage hydraulique permettant de réguler les niveaux d'eau de la tourbière. Que leur apporte donc un Contrat Natura 2000 ? Témoignage de Bernard, Jacques et Marc Timmerman.



"Nous sommes propriétaires d'environ 25ha sur l'ensemble de la Tourbière depuis 1972. Nous y sommes attachés et nous nous sommes efforcés de la préserver. Dans cet esprit, nous avons instauré de bonnes relations avec le Parc naturel régional et l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt devenue depuis Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Nous avons regretté qu'un premier curage, avec du matériel lourd, du courant du Wacheux (la bordant sur son côté sud), ait entraîné un drainage, asséchant presque en totalité ses mares et une baisse de niveau de ses nombreux fossés.

La signature d'un contrat Natura 2000 a été envisagé afin de lutter contre l'envahissement progressif de la roselière par les ligneux (aulnes et saules). Le contrat a été conclu en 2009 pour une durée de cinq années, sur une partie de la Tourbière. Il a valeur de test sur les relations entre les parties et autres partenaires, ainsi que sur l'efficacité des travaux."

En quoi consistent les travaux ?

"Les travaux consistent en du débroussaillage, les produits de coupes étant brûlés sur tôles et les cendres évacuées. Les trois premières tranches ont été réalisées. Les périodes d'intervention sont déterminées annuellement d'un commun accord, en fonction du niveau d'eau et des impératifs cynégétiques. Le contrat subventionne ces travaux

de débroussaillage intensif, dans un milieu difficile. Il nous permet de bénéficier de l'assistance du Parc naturel qui dirige et vérifie les travaux commandés par une entreprise d'insertion. Ce partenariat avec le Parc était pour nous, une condition indispensable à la conclusion du contrat ; nous l'avons officialisé par une convention de gestion liée au contrat."

Quel budget cela représente-t-il ?

"Le budget total se chiffre à environ 20 000 euros répartis sur les cinq années. Notre avance en trésorerie est d'un cinquième, la subvention annuelle étant versée avant les travaux de la tranche suivante.

Nous sommes parties prenantes du contrat, et partenaires avec le Parc, sans contrainte non convenue ou non acceptée préalablement."

Après trois années de contrat, quel futur envisagez-vous à ce contrat ?

"Si le test reste positif et toujours dans le même état d'esprit, nous envisageons de le poursuivre à une seconde partie de la Tourbière. Nous sommes conscients que la qualité des relations actuelles dépend sans doute de nos interlocuteurs. A ce jour, nous ne regrettons pas d'avoir testé un contrat Natura 2000."



+ d'infos
Jérôme Bacquaert
tél. 03 27 19 19 70
j.bacquaert@pnr-scarpe-escaut.fr

